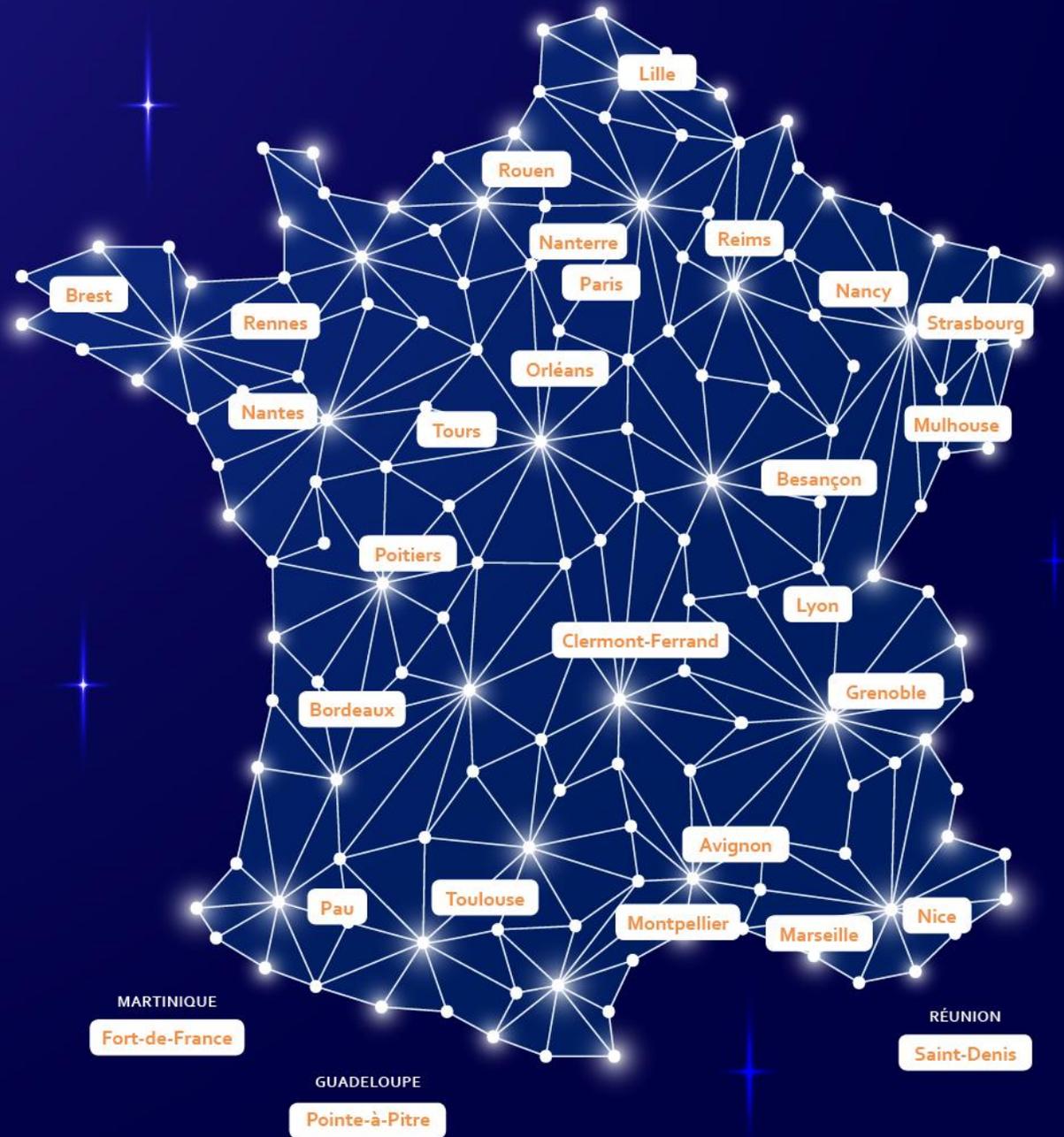


ANR

— tour 2020 —



Présentation ANR Tour 2020

- **L'ANR : ses missions, son budget, ses principes**
- **Vous et ou à l'ANR**
- **2020 : le programme et l'AAPG**
- **Quelques nouveautés pour nos interactions**

Et tout au long de l'année 2019-2020, des présentations dédiées

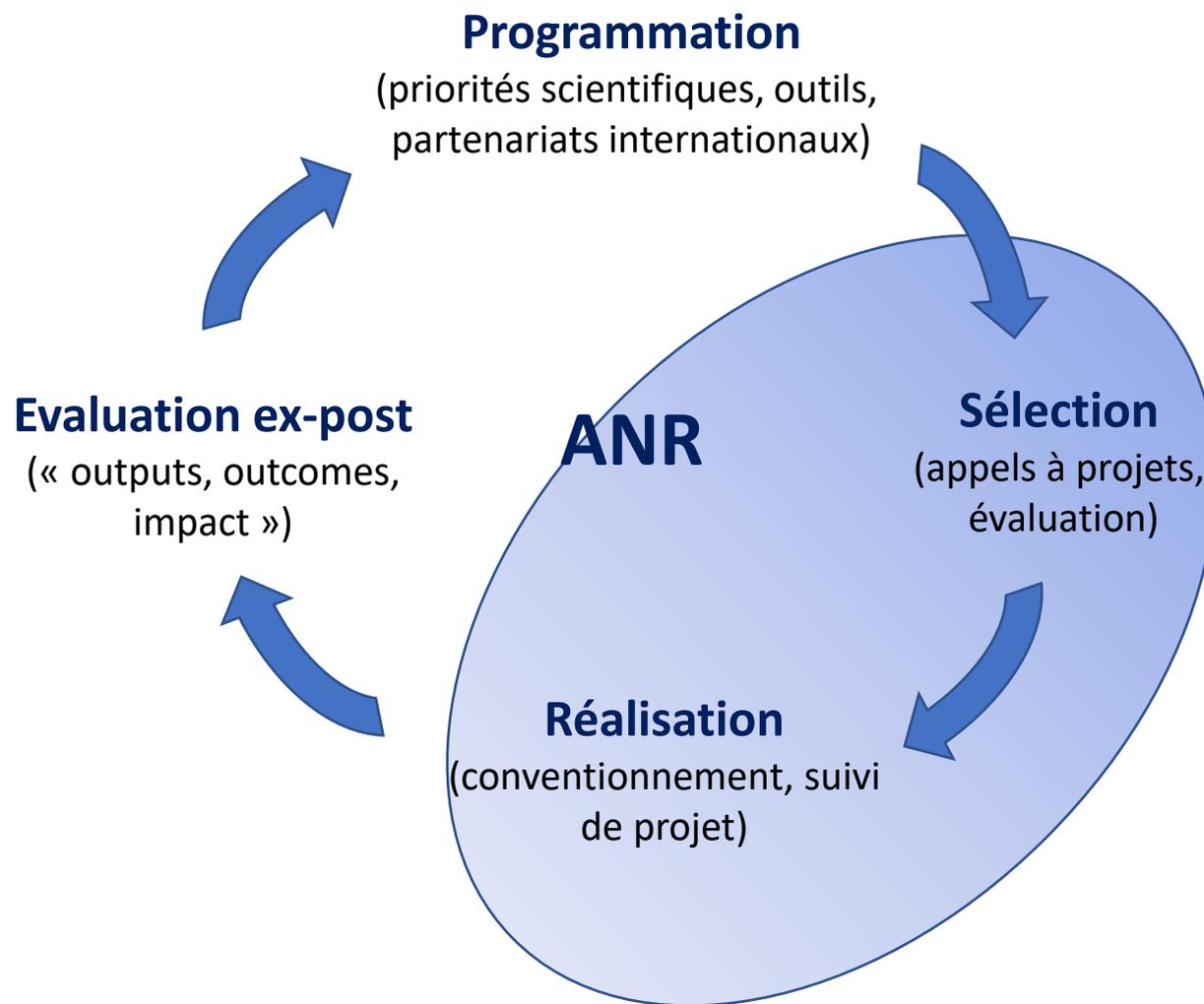
- *Sur les aspects scientifiques (Webinaires, ateliers avec les départements)*
- *Sur l'Europe et l'international (webinaires et ateliers sur site avec les équipes)*
- *Sur le partenariat public-privé (webinaires, participation à Deeptech Tour BPI, journée innovation à Station F le 12 décembre 2019)*
- *Sur les aspects administratifs et RF (le RF Tour avec les établissements)*

L'ANR : ses missions, ses principes

NOS MISSIONS

- Financer et promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologie ainsi que le partenariat entre le secteur public et le secteur privé
- Mettre en œuvre la programmation arrêtée par le ministère chargé de la recherche
- Gérer de grands programmes d'investissement de l'Etat dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Renforcer les coopérations scientifiques au plan européen et international
- Analyser l'évolution de l'offre de recherche et mesurer l'impact des financements alloués par l'agence sur la production scientifique nationale

LA MISE EN ŒUVRE DE NOS MISSIONS



Les grands principes de l'évaluation et de la sélection de projets

- **Respect des principes internationaux**
 - Excellence, impartialité, transparence, confidentialité, déontologie...
- **Sélection compétitive**
- **Equité de traitement**
- **Evaluation par les pairs**
 - Evaluateurs français et étrangers extérieurs à l'agence



Le processus d'évaluation de sélection et de conventionnement est certifié ISO 9001 (certification obtenue en 2018 et renouvelée en 2019)

Les acteurs de l'évaluation

Comité d'évaluation scientifique (49 CES en 2020)

Bureau du comité

Président – référent (recruté sur appel à candidatures et formé par l'ANR) qui garde son indépendance scientifique lors du processus

2 Vice-présidents

Membres

Personnalités qualifiées françaises ou étrangères appartenant aux communautés de recherche nommés par l'ANR sur proposition du Président

Experts

- Spécialistes français ou étrangers du domaine concerné par le projet
- Sur proposition des membres de comité et sollicités par l'ANR
- Évaluent en toute indépendance les pré-propositions et/ou les propositions détaillées

En 2018 (48 comités, 6964 projets en phase 1 et environ 3500 en phase 2 y compris PRCI) :

- *1013 / 985 membres (étape 1 / 2), dont 34 % / 30 % d'étrangers pour 14085 évaluations*
- *8039 expertises externes (étape 2) dont 60 % réalisées par des étrangers*

Déontologie : gestion des conflits d'intérêts

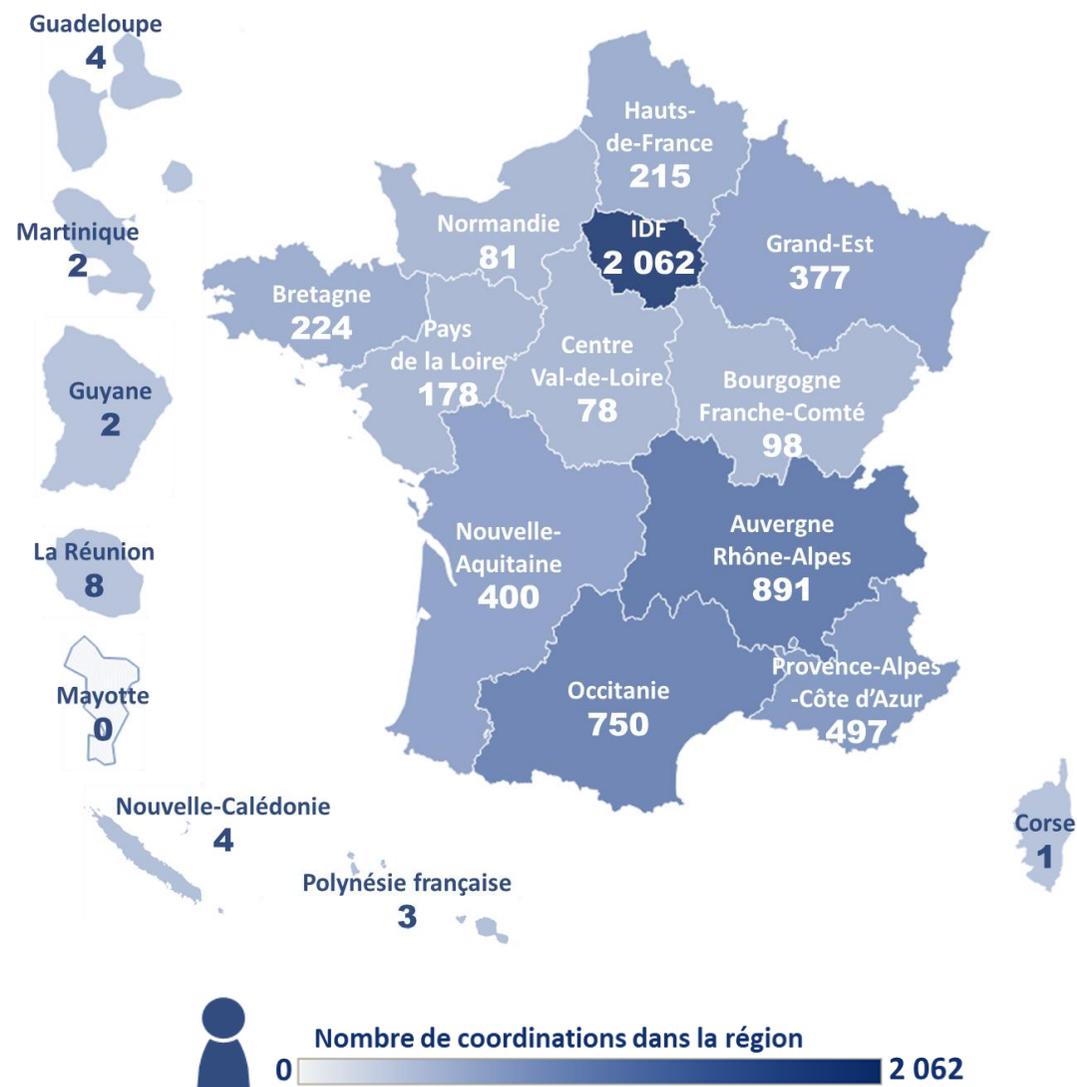
- **Pour chaque nomination d'évaluateur / expert**
 - Les scientifiques sollicités s'engagent à déclarer tout conflit (et tout lien) d'intérêts
 - Les membres de comité, les experts et les personnels ANR signent la charte de déontologie et d'intégrité scientifique ANR
 - L'ANR vérifie les conflits d'intérêts tout au long du processus d'évaluation et de sélection
 - L'ANR examine tous les signalements liés à des conflits d'intérêts

Vous et (à) l'ANR

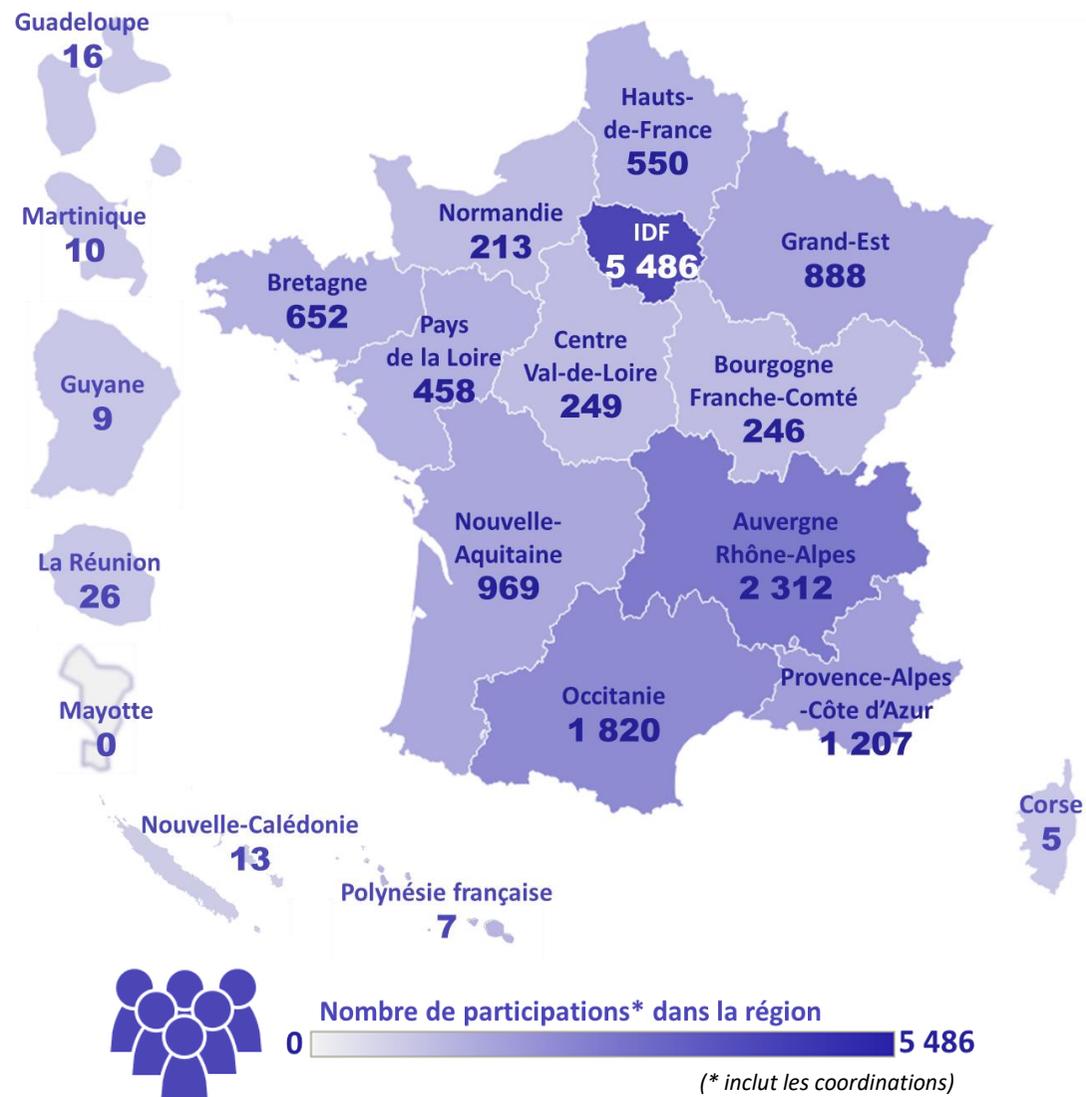
REPARTITION REGIONALE DES PROJETS FINANCES ANR

Tous appels confondus du Plan d'Action (2014 - 2018)

Répartition des coordinations, par région



Répartition des participations, par région

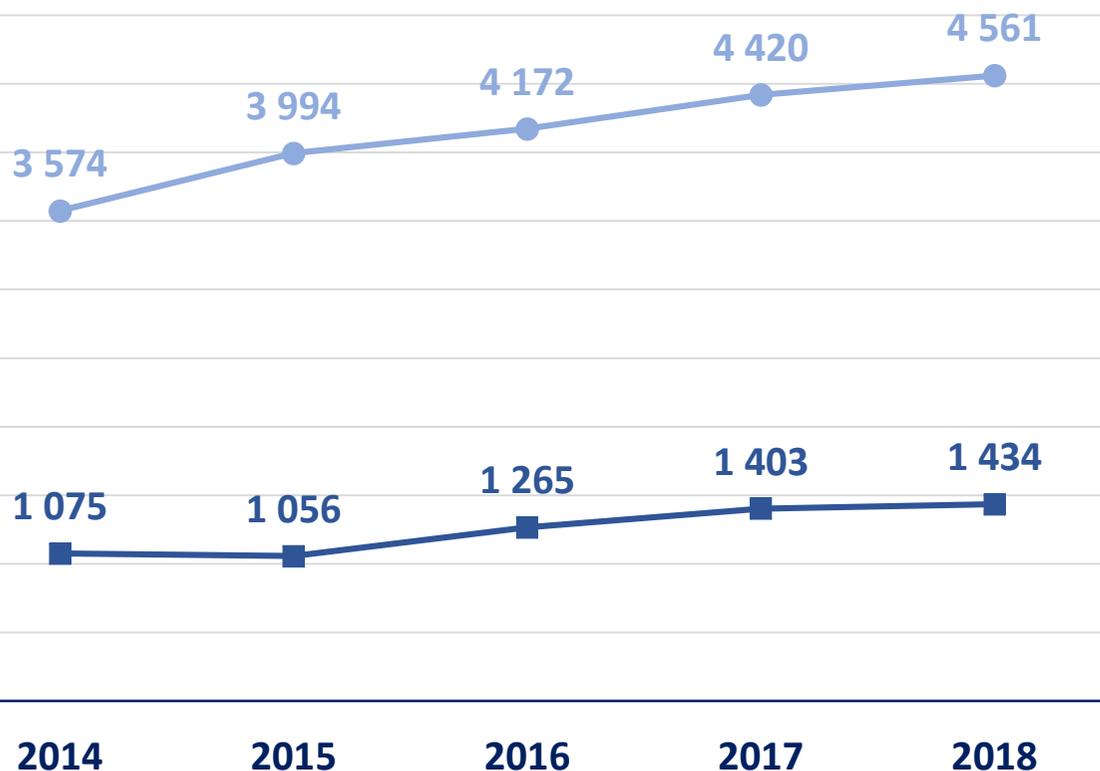


CHIFFRES CLES FRANCE

Tous appels confondus du Plan d'Action (2014 - 2018)

€ Aide allouée : 2,3 Mds €

Projets financés et participations entre 2014 et 2018



Nombre de participations* :
20 721



Nombre de projets :
6 233

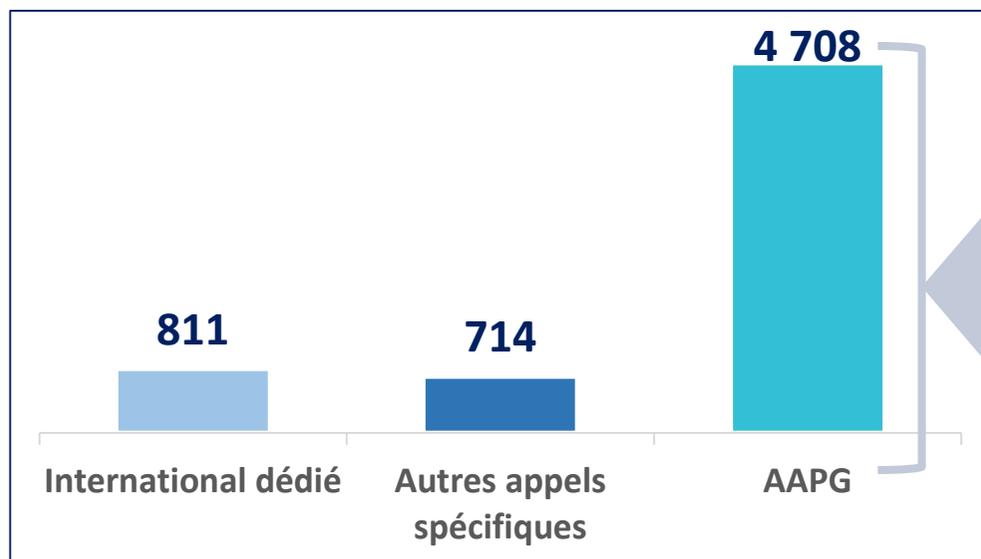
(* inclus participations étrangères)

CHIFFRES CLES FRANCE

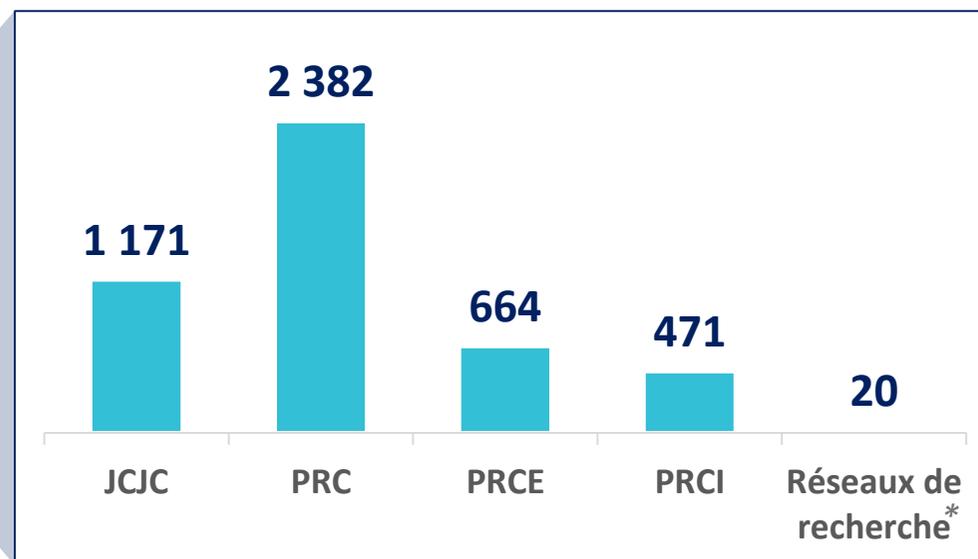
Tous appels confondus du Plan d'Action (2014 - 2018)

 **Nombre de projets financés : 6 233**

Répartition par type d'appel



Répartition par instrument (AAPG)



(* en 2014 uniquement : devient MRSEI à partir de 2015)

CHIFFRES CLES FRANCE

Financement AAPG 2018



Nombre de projets financés : 1133

Répartition par discipline scientifique

Mathématiques

Physique

Sciences de la Vie

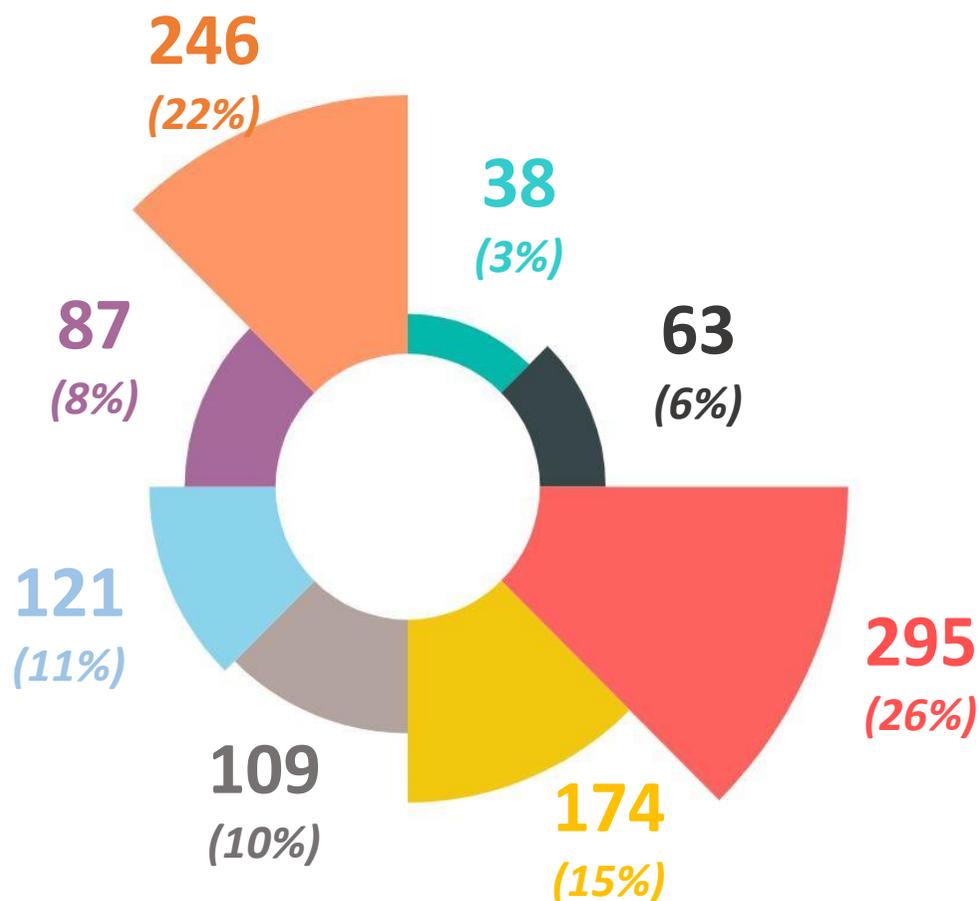
Sciences de l'Energie et des Matériaux

Sciences de l'Environnement

Sciences du Numérique

Sciences Humaines et Sociales

Priorités de l'Etat



CHIFFRES CLES FRANCE

Financement AAPG 2018

Focus sur 246 projets financés « Priorités de l'Etat »



14

Bio-
Economie



13

Humanités
Numériques



Innovation du
Futur

77



Santé et
Numérique

54



Santé et
Environnement

47



20

Sécurité



Ville Durable

21

CHIFFRES CLES FRANCE

Financement AAPG 2018



Nombre de coordinations : 1133

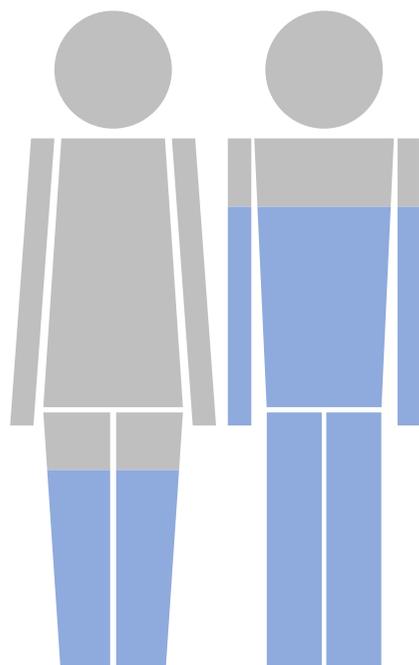


Nombre de participations : 3070

Répartition femme/homme

Coordinations

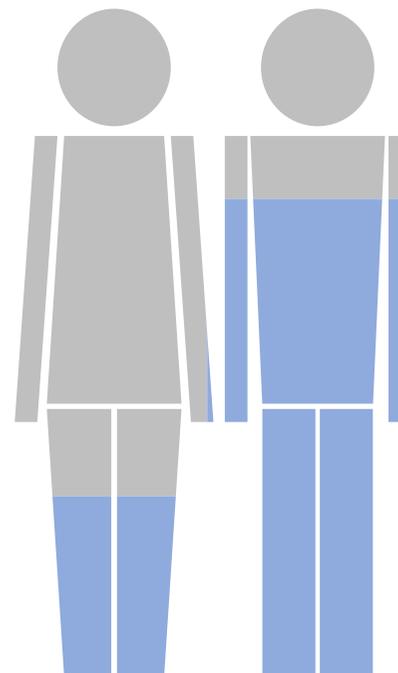
30,0 % 70,0 %



(N= 1133 projets)

Participations

28,1 % 71,9 %

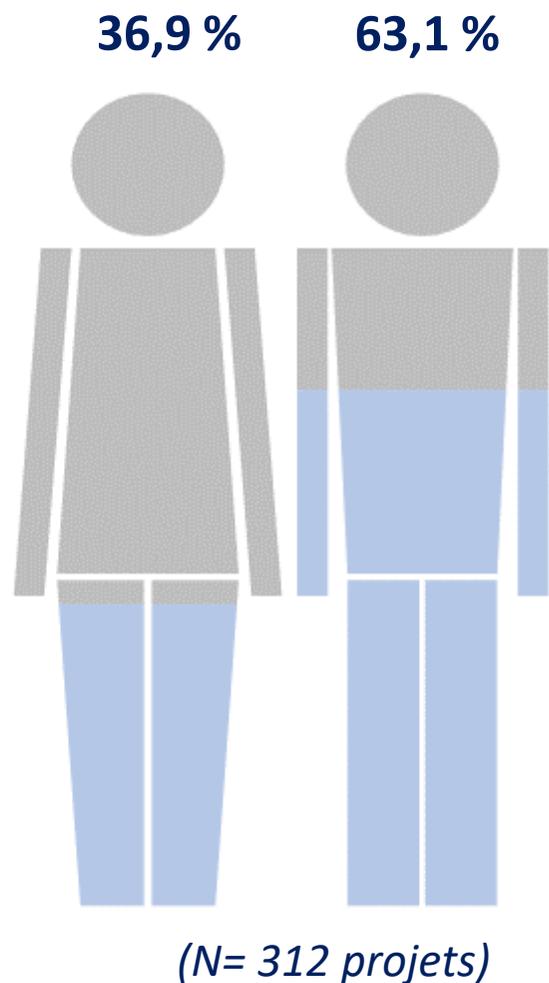


(N= 3070 participations)

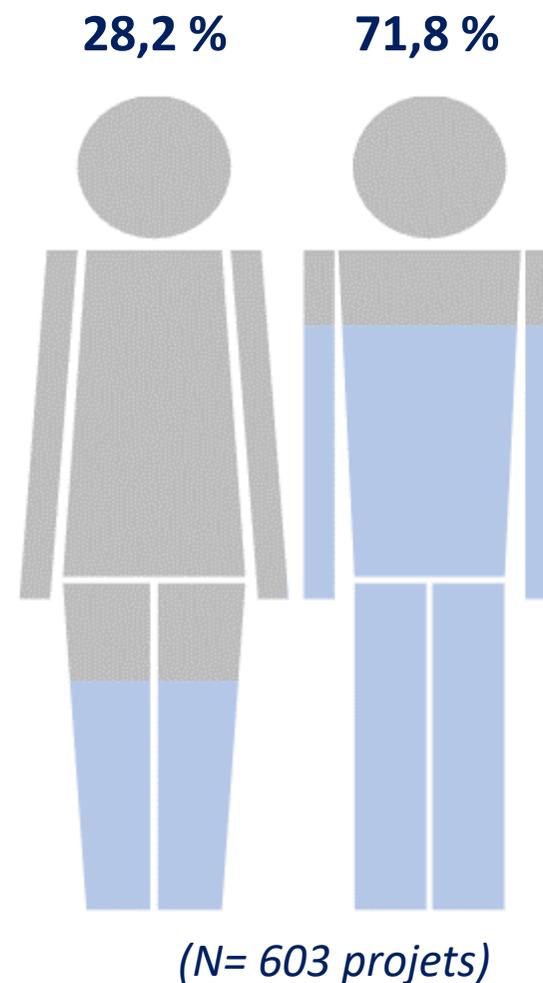
CHIFFRES CLES FRANCE

Financement AAPG 2018

Focus JCJC



Focus PRC (coordination)



L'année 2020 : quel programme ?

- La continuité de l'action
 - Des engagements
 - L'Appel à projets générique
 - Quelques éléments clés sur les appels spécifiques
-
- Des interactions avec les communautés plus efficaces (*en fin de présentation*)

Nos engagements

- Garantir la qualité, l'efficacité et la transparence des processus
- Etre au service de la Science
- Contribuer à faire évoluer la culture scientifique

Garantir, la qualité, l'efficacité et la transparence

■ Certification ISO 9001



- Pour l'ensemble des processus liés à la sélection et au conventionnement de l'appel à projets générique

■ Transparence des processus de sélection

- Transmission des expertises externes
- Droit de réponse (AAPG)
- Rapports des comités plus informatifs
- Un droit de recours en cas de dysfonctionnement
- ANR Tour en septembre et des ateliers tout au long de l'année pour « échanger et répondre »

Etre au service de la Science

■ Mesures de simplifications

- Allègements administratifs
- Simplification du Règlement financier

■ Suivi et promotion des projets financés

- Colloques bilan et événements scientifiques
 - Colloque Innovation (ANR-BPI) - 12 décembre 2019
 - Risques et Catastrophes Naturels, (Cahier ANR) - 21 novembre 2019
 - « aGISsons pour l'AveNiR de l'élevage » - 19 septembre 2019
 - WISG 13 (ANR-DGA-SGDSN) – 1 et 2 octobre 2019
 - Perturbateurs endocriniens (ANSES-ANR) - 8 juillet 2019
 - Rencontres Recherche et création Avignon - juillet 2019
 - LabCom le 27/09/2018
 - Santé-travail (ANSES-ANR) - 24/octobre2018
- Le nouveau site web et la newsletter mensuelle
- Le rapport d'activité

Contribuer à l'évolution de la culture scientifique

- **Le chercheur ou l'enseignant-chercheur a des obligations :**
 - de par son métier lui-même,
 - de par sa place dans la société,
 - de par son rôle pour l'acquisition de connaissances,
 - de par sa responsabilité sociétale,
 - ...

- *L'ANR souhaite accompagner les chercheurs et leurs établissements dans une démarche indispensable d'évolution et de perception de la Science*

Contribuer à l'évolution de la culture scientifique

■ Intégrité scientifique

- Signature de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche
 - Révision de la charte de déontologie et d'intégrité scientifique de l'Agence
 - Nomination d'une référente intégrité scientifique (L. Guyard)
-
- *L'agence travaille avec les organismes et les établissements pour le respect de l'intégrité scientifique.*
 - *La procédure de gestion des alertes élaborée par le « Resint » est appliquée en lien avec les référents des établissements.*
 - *Le règlement financier de l'ANR prévoit l'interruption ou le recouvrement des montants d'aide en cas de manquement à l'intégrité avéré dans le cadre d'un projet financé.*

Contribuer à l'évolution de la culture scientifique

■ Engagement à respecter les accords de Nagoya

- Le Protocole de Nagoya porte sur l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, relatif à la Convention sur la diversité biologique, a été adopté le 29 octobre 2010.
- L'ANR doit obtenir les récépissés de Déclarations de « *Due Diligence* » (DDD) sur le site dédié du ministère pour les projets de recherche qu'elle finance. *Cette mesure est applicable pour les projets financés en 2019.*
- Les soumissionnaires aux appels 2020 seront invités à déclarer une potentielle utilisation de ressources génétiques durant leurs projets.

Contribuer à l'évolution de la culture scientifique

- **Egalité entre les femmes et les hommes**
 - Principe inscrit dans la charte de déontologie et d'intégrité scientifique de l'Agence
 - Nomination d'une référente égalité (L. Guyard)
 - Formation des évaluateurs à la question du genre dans les biais de sélection
 - Révision des CV à compléter en ligne afin de réduire les biais lié au genre
- **Prise en compte de la dimension sexe et/ou genre dans les projets de recherche tous domaines confondus**

L'agence est partenaire du projet européen **Gender Smart**
(coordination CIRAD)



Contribuer à l'évolution de la culture scientifique

- **L'ANR est signataire de la déclaration de San Francisco (DORA) et s'engage à l'appliquer**
- **Science ouverte**
 - Respect des obligations relatives à la loi « Pour une république numérique » (7 octobre 2016)
 - En lien avec le plan national en faveur des archives ouvertes (4 juillet 2018)
 - Implication pour les projets financés sur fonds publics

Depuis l'AAPG 2019, déclinaison en deux volets :

- **Libre accès aux publications scientifiques**
- **Le plan de gestion des données (PGD ou DMP)**

Libre accès aux publications scientifiques

Pour les projets financés :

- Le coordinateur ou la coordinatrice et les partenaires s'engagent à déposer les publications scientifiques (texte intégral) issues du projet de recherche dans une archive ouverte, soit directement dans HAL soit par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale, dans les conditions de l'article 30 de la Loi « Pour une République numérique ».
 - *Principe : « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire »*
 - *Respect des périodes d'embargo*
- L'ANR recommande aux chercheurs de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert.

Le Plan de Gestion des Données (PGD)

Pour les projets financés :

- Un PGD devra être transmis à l'ANR dans les 6 mois qui suivent le démarrage du projet. Il devra ensuite être mis à jour à mi-parcours (pour les projets de plus de 30 mois) et en fin de projet.
- L'ANR recommande* l'utilisation de PGD adopté par Science Europe, qui est disponible sur le site DMP OPIDOR de l'INIST.

** Possibilité d'utiliser un modèle institutionnel de PGD d'un des partenaires du projet.*

Contribuer à l'évolution de la culture scientifique

Pour en savoir plus sur la science ouverte

- Une page dédiée à la politique science ouverte sur [le site de l'ANR](#)
- Des webinaires organisés par l'ANR à l'automne 2019 (les dates seront annoncées sur le site de l'ANR)
- Un « Opidor Tour » organisé par l'INIST prévu au dernier trimestre 2019 et début 2020.

Les différentes dates et les informations détaillées sur la démarche d'Optimisation du Partage et de l'Interopérabilité des Données de la Recherche :

<https://opidor.fr> portail OPIDoR mis en ligne par l'Inist-CNRS

2020 : Les appels du PA et de l'AAPG

Les appels du plan d'action 2020

- **L'appel à projets générique (composante 1 : Recherche et Innovation)**
 - Instruments de financement : PRC, PRCE, PRCI, JCJC
 - 49 comités d'évaluation scientifique
 - Sélection en 2 temps (excepté les PRCI)
- **Des appels spécifiques (dans les 3 autres composantes budgétaires)**
 - Tournés vers l'Europe et l'international : bilatéraux, JPI, ERA-NET, MRSEI, T-ERC, Belmont Forum...
 - Centrés sur le partenariat public/privé : Labcom, Chaires industrielles, Instituts Carnot, Astrid, Astrid Maturation
 - Challenges ou Flashs annoncés au fil de l'eau sur le site de l'ANR

Annonce des appels et événements dans la Newsletter

AAPG (PA) : 49 axes de recherche

- **36 axes de recherche** sont ainsi présentés au sein de **7 champs/secteurs disciplinaires** correspondant aux :
 - 5 champs des **Alliances nationales de recherche** (Environnement, Énergie et Matériaux, Numérique, Sciences de la Vie, Sciences Humaines et Sociales)
 - **Mathématiques et leurs interactions**
 - **Physique de la matière, Hautes énergies, Planète-Univers**
- **13 axes de recherche** correspondent à des **enjeux transversaux**, situés à la croisée de plusieurs secteurs scientifiques et correspondant à des priorités de l'Etat.
- A chaque axe de recherche correspond un **CES** (comité d'évaluation scientifique)
 - *Choisir un axe de recherche : c'est choisir le comité d'évaluation par lequel sera évalué son projet !*
 - *L'interdisciplinarité n'est pas gérée au sein des seuls axes transversaux*

AAPG: les priorités de recherche 2020

Reconduction des grandes priorités 2019 de l'Etat qui se déclinent principalement au sein de l'AAPG

- **Intelligence artificielle (Plan IA)**
- **Sciences humaines et sociales (Plan SHS)**
- **Technologies quantiques.**
- **Antibiorésistance**
- **Autisme au sein des troubles du neurodéveloppement (Plan Autisme)**
- **Recherche translationnelle sur les maladies rares (Plan national maladies rares)**

- **Coopérations au sein de projets de recherche Franco-Allemand (PRCI et FRAL-SHS)**

AAPG : les instruments de financement

- Projet de recherche collaborative : **PRC**
- Projet de recherche collaborative – Entreprise : **PRCE**
- Projet de recherche collaborative – International : **PRCI**
- Jeune chercheuse – jeune chercheur : **JCJC**

AAPG : PRC

- **Objectifs :**
 - Favoriser l'excellence scientifique et le développement de concepts novateurs
 - Mise en commun de compétences pour atteindre les objectifs scientifiques d'un projet de recherche
 - Favoriser l'interdisciplinarité (selon la thématique abordée)

- **Attentes :**
 - Originalité et excellence scientifique
 - Plus-value de la collaboration pour atteindre des objectifs communs

Concerne tous les laboratoires d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligible au financement de l'ANR.

Comprend toutes les formes de collaboration de recherche autres que celles concernées par les PRCE et PRCI

AAPG : PRCE

- **Objectifs :**

- Nouveaux axes de recherches pour les **laboratoires d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligibles au financement de l'ANR en lien avec le secteur privé français**
- Favoriser l'innovation au sein des **sociétés conduisant des travaux de recherche & développement**

- **Attentes :**

- **Partenariat public-privé ***
- Collaboration effective
- Partage de compétences

** au moins un laboratoire d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligible au financement ANR (laboratoire de recherche académique ou assimilé français) doit être identifié dans le consortium.*

AAPG : PRCI

Brésil – Luxembourg (Lead ANR)
Québec – Hong-Kong
Russie – Singapour – Taïwan
(double évaluation)
Allemagne – Autriche - Suisse
(Lead alterné)

- **Principes :**
 - Accords bilatéraux avec des agences de financement étrangères
 - Chaque agence finance ses équipes nationales
- **Objectif :** faciliter les collaborations entre les équipes de différents pays
- **Attentes :**
 - Collaboration équilibrée
 - Implication des coordinateurs scientifiques dans chacun des pays
 - Plus-value scientifique de la collaboration
- **Modalités particulières de soumission :**
 - **Enregistrement étape 1** (sauf pour les Lead alterné en 2020*)
 - Soumission projet étape 2
- **Sélection opérée par pays (en lien avec l'agence étrangère)**

* Voir les annexes spécifiques et les modalités de soumission pour chaque accord bilatéral

AAPG : JCJC

■ Objectif :

- Favoriser la prise de responsabilité
- Encourager les approches novatrices et originales
- Tremplin pour les jeunes chercheurs français vers l'ERC

■ Candidat :

- Docteurs ayant soutenu leur thèse depuis moins de 10 ans (après le 01 janvier 2009 sauf dérogation)
- **Ouvert uniquement aux titulaires ou bénéficiaires d'un CDD ou CDI couvrant la durée totale du projet**

■ Financement de l'équipe du jeune chercheur

- Un seul partenaire bénéficiaire de l'aide
- Des collaborations avec des chercheurs d'autres établissements sont néanmoins possibles*

* attention de rester dans un contexte JCJC pour que le projet ne puisse être considéré comme un PRC

AAPG : éligibilité

Le consortium :

- **Porteur de projet** : toute personne **titulaire ou bénéficiant d'un CDI ou CDD** (couvrant la période de réalisation du projet) **appartenant à un laboratoire d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligible au financement de l'ANR.**
- **Tous les consortia (PRC/PRCE/PRCI)** doivent faire intervenir au moins un **laboratoire d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligible au financement de l'ANR.**

En cours de processus :

- **La/le coordinatrice/coordonateur du projet, l'instrument de financement et le comité d'évaluation définis lors de la soumission de la pré-proposition ou de l'enregistrement pour les PRCI ne peuvent être modifiés au cours du processus de sélection de l'appel à projets**

AAPG : éligibilité (limite d'implication)

- Une chercheuse ou un chercheur ne peut soumettre **qu'un seul projet** en tant que **coordinatrice/coordonateur** et ne peut être impliqué(e) (comme coordinatrice/coordonateur ou responsable scientifique d'un partenaire de projet) dans plus de 3 projets soumis à l'ANR dans le cadre de l'appel à projets générique, y compris PRCI, et dans le cadre des appels à projets bilatéraux spécifiques du plan d'action 2020.
- **Une coordinatrice ou un coordinateur** d'un projet PRC, PRCE, PRCI ou JCJC **financé à l'édition 2019** de l'appel à projets générique **ne peut soumettre en tant que coordinatrice ou coordinateur** un projet PRC, PRCE, PRCI ou JCJC **à l'édition 2020** de l'appel à projets générique. Il peut néanmoins être responsable scientifique d'un partenaire ou participant à un projet PRC, PRCE ou PRCI soumis à l'édition 2020.
- **Une coordinatrice ou un coordinateur d'un projet JCJC** ne peut être coordinatrice ou coordinateur d'un autre projet JCJC, PRC, PRCE, PRCI de l'appel à projets générique **pendant la durée de son projet JCJC**.
- Une coordinatrice ou un coordinateur ne peut simultanément bénéficier d'un projet JCJC et d'un projet ATIP-Avenir, Momentum, Emergence, ERC ou Tremplin ERC.

AAPG : le processus

Une sélection basée sur un processus en 2 étapes

- Etape 1 :
 - Sélection sur la base d'une pré-proposition de 4 pages
 - **2500 à 3000** pré-propositions sélectionnées (PRC, PRCE, JCJC)
 - **Évaluation par les comités (CES)**
- Etape 2 :
 - Sélection sur la base d'une proposition détaillée de 20 pages (pour tous les instruments PRC, PRCE, JCJC, PRCI)
 - Evaluation par experts et comités (CES)
 - **Réponses aux experts (droit de réponse aux experts)**

AAPG : les critères d'évaluation

Différenciation des critères étapes 1 et 2

- **2 critères principaux en étape 1**
- **3 critères principaux en étape 2**
- **Des sous-critères aux deux étapes**

Les critères et sous-critères constituent un guide pour le déposant et pour l'évaluateur

Le critère relatif à la qualité et l'ambition scientifique est discriminant (nécessité d'obtenir une note A sur ce critère)

AAPG : les 2 critères d'évaluation de l'étape 1

❖ Qualité et ambition scientifique

A - Clarté des objectifs et hypothèses de recherche

B - Caractère novateur, originalité, positionnement par rapport à l'état de l'art

C - Pertinence de la méthodologie

D - Capacité du projet à répondre aux enjeux de l'axe scientifique choisi

❖ Organisation et réalisation du projet

A - Compétence, expertise et implication du coordinateur ou de la coordinatrice scientifique et des partenaires

B - **Pour les PRC ou PRCE** : Qualité et complémentarité du consortium, qualité de la collaboration

B - **Pour les JCJC** : apport du projet à la prise de responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice et au développement de son équipe

AAPG : les 3 critères d'évaluation de l'étape 2

❖ Qualité et ambition scientifique

- a - Clarté des objectifs et hypothèses de recherche
- b - Caractère novateur, originalité, positionnement par rapport à l'état de l'art
- c – Pertinence de la méthodologie, **gestion des risques scientifiques**
- d – Pour les PRCI : capacité du projet à répondre aux enjeux de recherche de l'axe scientifique choisi

❖ Organisation et réalisation du projet

- a - Compétence, expertise et implication du coordinateur ou de la coordinatrice scientifique et des partenaires
- b - **Pour les PRC, PRCE et PRCI** : Qualité et complémentarité du consortium, qualité de la collaboration
- b - **Pour les JCJC** : apport du projet à la prise de responsabilité du porteur et au développement de son équipe
- c - **Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet**

❖ Impact et retombées du projet

- a - Impact scientifique et impact potentiel dans les domaines économique, social ou culturel
- b - **Pour les PRC et JCJC** : stratégie de diffusion et de valorisation des résultats y compris promotion de la culture scientifique
- b - **Pour les PRCE** : action de transfert de technologie et d'innovation vis-à-vis du monde socio-économique
- b - **Pour les PRCI** : équilibre et complémentarité des contributions scientifiques respectives des partenaires de chaque pays et valeur ajoutée ou bénéfice pour la France de la coopération européenne ou internationale

Promouvoir l'évolution de la culture scientifique, technique et industrielle

Conçue pour 5 ans, la stratégie nationale de culture scientifique, technique et industrielle (S.N.C.S.T.I.) est intégrée au Livre Blanc de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et sera évaluée tous les deux ans par le Parlement.

Son objectif : éclairer les citoyen(ne)s et leur donner les moyens de renforcer leur curiosité, leur ouverture d'esprit et leur esprit critique. Zoom sur les principaux points de la stratégie et sur sa mise en œuvre.

Prendre en compte les relations Science – Société et la diffusion de la Culture Scientifique

Contexte

- La diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) fait partie des missions de l'ESR (Loi n°2013-660 du 22 Juillet 2013 – articles 10, 14, 15, 16, 50 et 90)

Objectif

- Favoriser les projets de recherche incluant une ouverture vers la société et promouvant la diffusion de la CSTI

Enjeux

- **Éclairer le débat public** et les choix politiques, notamment sur les grands défis de société
- **Redonner du crédit à la parole scientifique** auprès des décideurs publics et privés
- **Renouveler le pacte de confiance** entre citoyens et chercheurs et lutter contre la désinformation

Évaluation et suivi/bilan des projets

Critère Impact et retombées du projet

- Prise en compte dans ce cadre de la **promotion de la culture scientifique** pour tous les instruments de financement (JCJC, PRC, PRCE, PRCI)
- Pour tous les axes scientifiques et tous les comités d'évaluation

Attendus

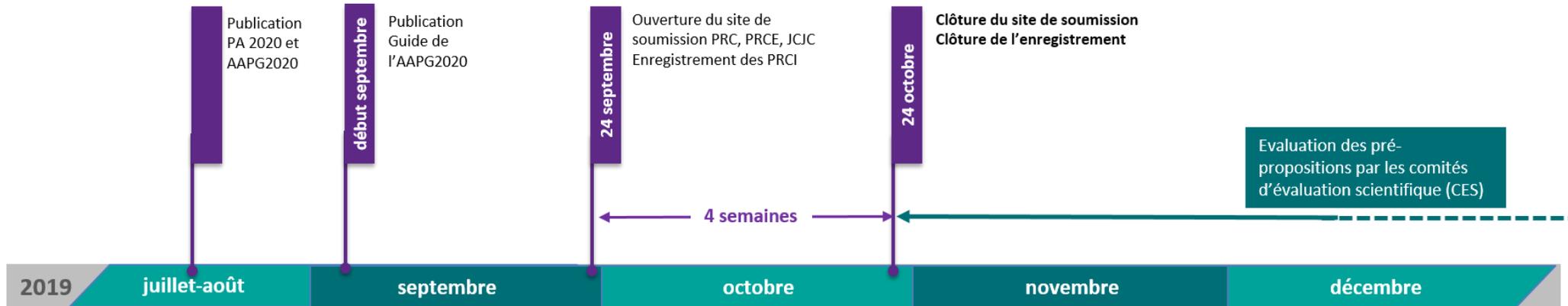
- Projets co-construits avec des professionnels de l'information et de la médiation : journalistes, médiateurs...
- dont les actions sont présentées dès la pré-proposition et s'inscrivent tout au long de la durée du projet et pas uniquement à son terme.

Exemples d'actions à soutenir :

- Publications d'articles dans la presse ; intervention dans les médias ;
- Réalisation d'objets de médiation (livres, vidéos, *escape game*, exposition, chaîne youtube...)
- Participation des doctorants à des formations et actions de vulgarisation ;
- Participation à des festivals de science ;
- Rédaction d'articles dans Wikipédia ;
- Organisation de conférences et débats grand public ;

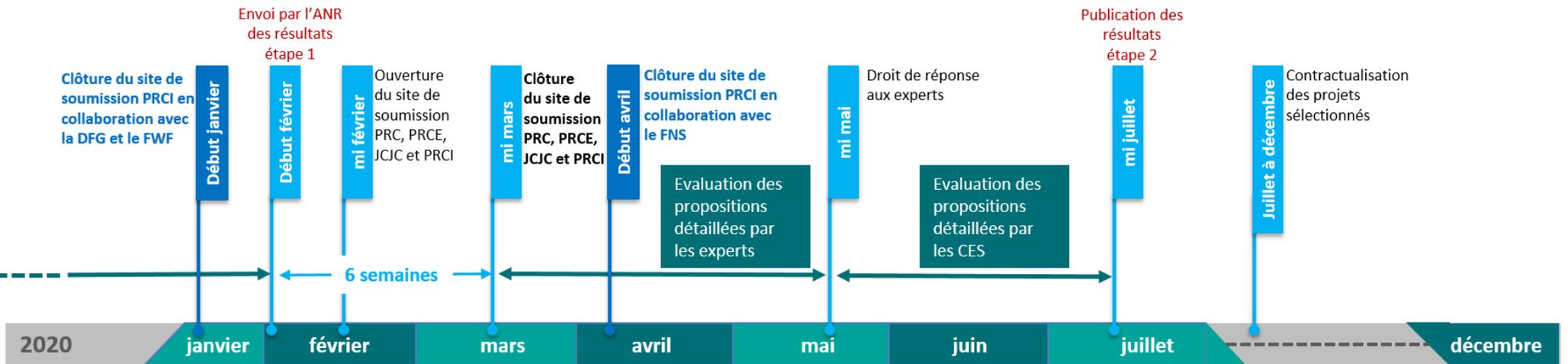
ÉTAPE 1

Les porteurs de projets soumettent à évaluation une pré-proposition (PRC/PRCE/JCJC) ou enregistrent leur intention de déposer un projet (PRCI)



ÉTAPE 2

Les porteurs sélectionnés à l'issue de l'étape 1 et les porteurs PRCI enregistrés en étape 1 élaborent une proposition détaillée



Les appels tournés vers l'Europe et l'international

- **L'ANR soutient la participation des chercheurs français aux projets européens**
 - T-ERC
 - MRSEI

- **L'ANR soutient les collaborations bilatérales et multilatérales**
 - Appels bilatéraux et PRCI (instrument de l'AAPG)
 - JPI : participation aux 10 JPI
 - ERA-Net (+35)
 - CSA (4)
 - Art. 185
 - Belmont Forum...

Organisation d'ateliers et webinaires sur demande

Les appels centrés sur le partenariat public/privé

- **Objectifs**
 - Encourager des approches novatrices
 - Favoriser l'innovation et le transfert de technologie
- **Appels :**
 - **LabCom**
 - Soutien à la création de laboratoires communs
 - Développer le potentiel de partenariat industriel et de transfert existant chez les acteurs de la recherche académique vers les PME, TPE et ETI.
 - **Chaires industrielles**
 - Ouverture d'une chaire dans un laboratoire public en co-construction avec une entreprise
 - Chaire dédiée à un domaine stratégique et prioritaire pour les entreprises françaises

Colloque Innovation ANR (association de BPI) le 12 décembre 2019
Organisation d'ateliers et webinaires sur demande

Les appels dédiés à des besoins de recherche spécifiques

- **Challenges** (*souvent avec un partenaire privé*)
 - Favoriser la levée de verrous scientifiques, technologiques, méthodologiques ou relatifs à des enjeux de société
 - Encourager plusieurs équipes à travailler simultanément sur une même problématique
- **Flash**
 - Répondre à un besoin de connaissances suite à un événement exceptionnel (Flash JO2024)

Annonces sur le site internet de l'ANR et dans sa newsletter

Les appels en collaboration avec des partenaires institutionnels

- **Développer un réseau de partenaires institutionnels**

- DGA (Direction générale de l'armement)
- SGDSN (Secrétariat général pour la défense et la sécurité nationale)
- AFB (Agence française pour la biodiversité)
- CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)
- AFD (Agence française de développement) ...

➤ **Soutenir des projets de recherche dans les secteurs d'intérêts de ces partenaires**

- **Opérer des appels pour des partenaires**

- Programme Astrid et Astrid Maturation (AID/DGA)
- Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE pour la région Guadeloupe
- Appel Sargassum – ANR/ADEME/Guadeloupe/Martinique...
- Partenariat avec la Région Normandie

Contacts

- Dans le texte des appels à projets sont indiqués les **points de contact**
- Pour l'appel à projets générique (étape 1 notamment)
 - des contacts pour chaque axe de recherche
 - des adresses génériques pour toute question :
 - d'ordre scientifique : aapg.science@anr.fr
 - administrative ou financière : aapg.adfi@anr.fr
 - informatique : aapg.si@anr.fr
 - science ouverte de l'ANR : scienceouverte@agencerecherche.fr

Le guide de l'AAPG 2020 et la FAQ

Etre au service des communautés

- **Mesures de simplifications**

- Allègements administratifs
- Simplification du Règlement financier

- **Tisser un lien plus étroit avec nos utilisateurs**

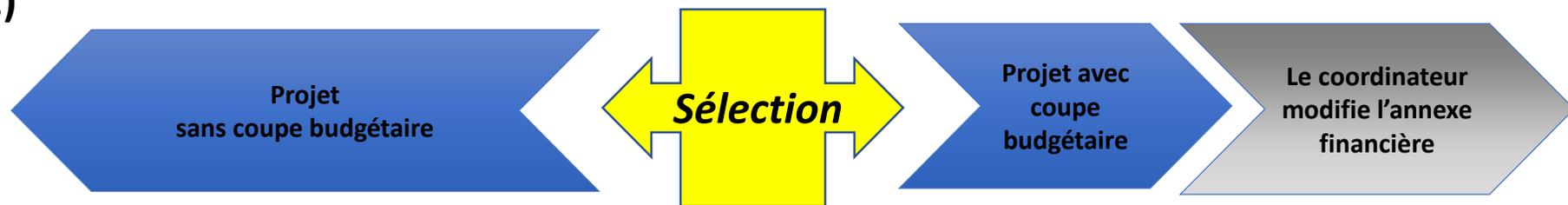
- La décision unilatérale de financement
- Un formulaire de demande de modification de projet
- Un outil de « relation utilisateur » accessible à tous
 - Un portail suivi de projet
 - Un module interactif de réponse aux questions

La décision unilatérale

- Pour l'édition 2019, l'ANR remplace les conventions d'attribution des aides par une décision d'attribution des aides pour une majeure partie de ses bénéficiaires
- L'objectif est réduire les délais de contractualisation entre le bénéficiaire de l'aide et l'ANR et ainsi de permettre un démarrage plus rapide du projet (recrutement, achat de matériel...)
- L'ANR a mis en place un processus de validation de l'annexe financière par les tutelles gestionnaires avant l'édition de la décision afin que celle-ci soit conforme au projet.

Le workflow de validation de l'annexe financière et édition de la décision unilatérale

(1)



(2)



Case à cocher

Déclenchement du versement de la 1^{ère} avance

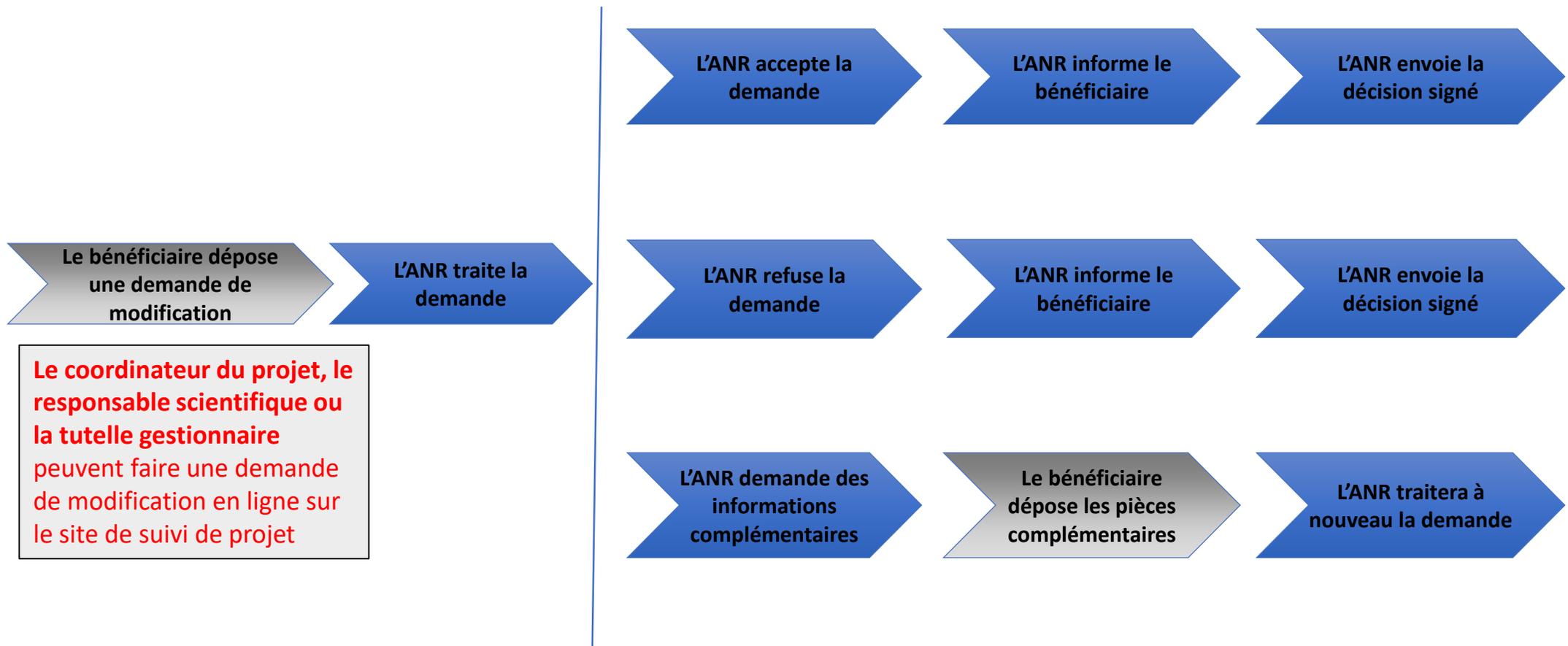
Note : Le processus antérieur subsiste pour les partenaires non académiques

La demande de modification

- Depuis l'été 2019, les demandes de modification relatives à un projet doivent passer exclusivement par le SIM (site de suivi des projets). Ces demandes peuvent être adressées tant par le responsable scientifique que par sa tutelle gestionnaire
- Objectifs :
 - améliorer la transmission et la traçabilité de l'information entre les différents acteurs et ainsi de réduire les délais de traitement. L'historisation des demandes et des modifications effectuées permettra une meilleure gestion dans la relation avec les bénéficiaires de l'aide ANR.
 - offrir une meilleure visibilité au porteur de sa demande via un tableau de suivi indiquant l'état de traitement.

(les demande d'accès à faire auprès de l'ANR).

Le workflow de la demande de modification contractuelle



Bientôt ...

un outil pour le suivi des questions relatives aux appels à projets et pour le suivi des projets

➤ Pour qui ?

Les porteurs de projets, les services administratifs, les tutelles gestionnaire ou hébergeante.



Un portail de suivi des projets (déposés et financés) pour en faciliter le suivi (y compris le suivi des modifications)



Un module expert interactif, pour améliorer les réponses d'ordre général concernant les appels à projets (modalités de soumission, critères d'évaluation, processus de sélection, modalités de financement, etc.)

Objectifs : Un suivi et un accompagnement renforcé

Portail de suivi des projets



- Faciliter pour tous l'accès aux informations sur les projets
- Garantir une information fiable sur les projets
- Améliorer le suivi des projets tout au long de leur durée

Module expert interactif



- Garantir un suivi optimal des questions et demandes relatives aux AAPs
- Améliorer la qualité et les délais de réponses aux demandes
- Automatiser certaines réponses aux requêtes d'ordre général quand cela est possible (en fonction des documents et supports existants).
- Les réponses nécessitant une expertise seront apportées par des référents métier ANR
- Garantir l'homogénéité des réponses

Modalités d'accès et calendrier de déploiement

Comment accéder au futur outil ?

- Accès au portail et au module depuis le site internet anr.fr

Le calendrier de déploiement :

- **Mi-octobre 2019 : mise en service du portail de suivi des projets**
 - Les bénéficiaires auront accès, après identification, aux informations de leurs projets en cours de soumission, sélectionnés, en conventionnement et en suivi
- **Mi-novembre 2019 : mise en service du module expert interactif**
 - Suivi des demandes formulées lors d'un appel à projets et pour les projets financés

Merci de votre attention